



Enfants de 3 à 16 ans

# VACANCES D'HIVER DU LUNDI 26 FÉVRIER AU VENDREDI 9 MARS 2018



Vous pouvez retirer votre dossier à l'Accueil de loisirs de La Capelle **À PARTIR DU 15 JANVIER 2018**  
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30

Les dossiers et le règlement sont à retourner impérativement

**DU LUNDI 22 AU VENDREDI 26 JANVIER 2018**

**DE 8H30 À 11H ET DE 16H45 À 18H30 À L'ACCUEIL DE LOISIRS DE LA CAPELLE**

Seront prioritaires les enfants dont les deux parents travaillent, les familles mono parentales dont le parent unique travaille, ou les parents qui connaissent une situation sociale difficile. Pour les autres familles, les dossiers seront examinés en fonction des places disponibles.



LA FARLÈDE

## L'ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL de La Capelle Vacances d'hiver 2018

L'Accueil de loisirs fonctionnera pendant les vacances de l'hiver : **DU LUNDI 26 FÉVRIER AU VENDREDI 9 MARS 2018 INCLUS**

Seront accueillis **les enfants domiciliés à LA FARLÈDE âgés de 3 à 16 ans.**

Horaires : 8h à 8h45 et 17h30 à 18h

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial après vérification des dossiers d'allocataires auprès de la CAF du VAR selon les barèmes suivants :

| Quotients familiaux | Tarif/semaine (5 jours) |
|---------------------|-------------------------|
| Si QF ≤ 500 €       | 17,50 €                 |
| 500 < QF ≤ 650 €    | 26 €                    |
| 650 < QF ≤ 800 €    | 37,50 €                 |
| 800 < QF ≤ 950 €    | 43,50 €                 |
| Si QF > 950 €       | 56,50 €                 |

L'inscription ne sera effective qu'**après le règlement** auprès de la régie municipale de la somme correspondant aux semaines complètes.

Pour les petites et grandes vacances, cette somme est **non remboursable sauf sur présentation d'un justificatif** (certificat médical ou autre) dès le début de l'absence et si celle-ci est d'au moins 3 jours consécutifs. Justificatif à apporter à la direction.

Les familles dont le coût du séjour est pris en charge en partie ou en totalité par l'employeur devront se munir d'une attestation de celui-ci, celles prises en charge par le Conseil Départemental devront se munir d'un dossier. Dans tous les cas, un chèque de caution du montant total du séjour, sera demandé à l'inscription du ou des enfants.

Tarifs extra-muraux 75 €

### INSCRIPTION

Vous pouvez retirer votre dossier et fiche d'inscription à l'Accueil de loisirs de La Capelle du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30.

Le dossier complet, la fiche d'inscription et le règlement sont à retourner impérativement :

**DU LUNDI 22 AU VENDREDI 26 JANVIER 2018 À L'ACCUEIL DE LOISIRS  
DE 8H30 À 11H ET DE 16H45 À 18H30**

Seront prioritaires les enfants dont les deux parents travaillent, les familles monoparentales dont le parent unique travaille ou les parents qui connaissent une situation sociale difficile. Pour les autres familles les dossiers seront examinés en fonction des places disponibles.

### Photocopies obligatoires des pièces suivantes à fournir :

Livret de famille (parents, enfant(s))

Justificatif de domicile récent : factures (EDF-EAU-TELECOM)

Attestation(s) d'employeur

Numéro d'Allocataire (CAF) à inscrire dans le dossier

Carnet de santé (vaccins)

Attestation d'assurance extra scolaire + responsabilité civile 2017/2018

Certificat médical d'aptitude à la pratique d'activités physiques et sportives pour les enfants de + de 7 ans

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ACCEPTÉ**

Pour tout renseignement complémentaire

contacter le 06 24 74 02 29 ou 04 94 31 53 61 ou 06 20 28 17 19